Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce
Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC 2021
Date de publication: SHAB 20.06.2022, **Publication répétée:** 21.06.2022, 22.06.2022
Numéro de publication: BH00-0000007645

Entité de publication
Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel, Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Sommation d'une entreprise individuelle, C. M. H. Aménagement - Hakkar

1. Publication

Organisation concernée:
C. M. H. Aménagement - Hakkar
CHE-159.066.947
rue de la Serre 71
2300 La Chaux-de-Fonds

Remarques juridiques:
L'entreprise individuelle mentionnée n'a actuellement pas de domicile au siège enregistré. L'entreprise individuelle est donc sommée, en vertu de l'art. 934a, al. 1, CO, de régulariser sa situation légale et de requérir l'inscription, dans le délai indiqué, auprès de l'office du registre du commerce compétent. Dans le cas contraire, la radiation de l'entreprise individuelle est ordonnée par l'office du registre du commerce. Conformément à l'art. 940 CO, l'office du registre du commerce peut également prononcer une amende d'ordre de 5000 francs au plus.

Délai : 30 jours
Fin du délai: 22.07.2022

Point de contact:
Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8,
2000 Neuchâtel

Remarques:
L'entreprise n'a plus d'adresse valable à son siège et le titulaire n'est plus domicilié en Suisse.
L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 150 et les débours à CHF 15.